Nations Unies S/PV.7835



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 décembre 2016
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7835e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le mardi 13 décembre 2016, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 13 décembre 2016, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7835e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement.

Le Président a invité Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et Atul Khare, Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, à participer à la séance, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu des exposés présentés par M. Ladsous et M. Khare.

Les membres du Conseil, M. Ladsous, M. Khare et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

16-22098 (F) 151216 151216